

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

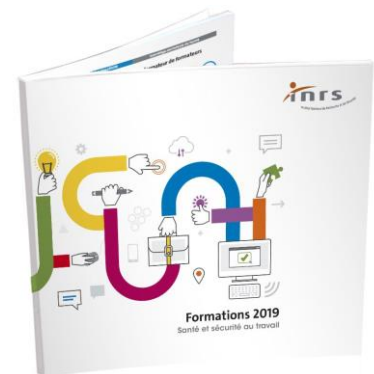
Paris, le 11 septembre 2018

### **L'offre de formation INRS** **Découvrez le nouveau catalogue 2019**

*A l'occasion de la parution du catalogue des formations 2019, l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) présente l'ensemble de son offre de formation pour les entreprises. Découvrez plus de 60 stages en face-à-face, à distance ou réalisées par des organismes habilités par l'INRS et l'Assurance Maladie – Risques professionnels.*

Dans sa nouvelle édition, le catalogue « Formations 2019 » s'enrichit de nouveaux stages pour mieux répondre aux besoins des salariés, des entreprises et des professionnels de la prévention.

Le catalogue propose un large éventail de formations : depuis les fondamentaux de la prévention jusqu'aux risques professionnels (chimiques, psychosociaux, troubles musculo-squelettiques...) en passant par les démarches et outils nécessaires aux préventeurs. Ces formations sont principalement destinées aux chargés de prévention en entreprise, aux professionnels des services de santé au travail (médecins du travail, infirmiers, IPRP<sup>1</sup>), aux chefs d'entreprises, aux responsables des ressources humaines et aux formateurs d'organismes de formation et d'entreprises.



Différentes modalités pédagogiques existent, allant du stage en présentiel à l'autoformation à distance, en accès libre à partir du portail Internet [www.eformation-inrs.fr](http://www.eformation-inrs.fr).

#### **Adapter l'offre pour répondre aux enjeux de la prévention**

Sous forme de fiches synthétiques, ce nouveau catalogue propose un certain nombre d'innovations et d'adaptations :

- De nouveaux stages ont été conçus sur le suivi médical des salariés exposés aux agents chimiques et la prévention des risques psychosociaux liés au travail de nuit.
- Une nouvelle formation pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du transport routier.

---

<sup>1</sup> Intervenant en prévention des risques professionnels

- Les risques prioritaires ou émergents restent au cœur de l'offre : les expositions aux risques chimiques, aux nanomatériaux, les risques psychosociaux, les risques multifactoriels et les pratiques addictives en milieu professionnel.

### Démultiplier pour former un plus grand nombre de salariés

Face à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS et l'Assurance Maladie - Risques professionnels confient à des organismes extérieurs, la mise en œuvre de certaines actions de formation : il s'agit du dispositif de démultiplication. Toute entreprise peut ainsi trouver dans sa région, un organisme assurant des formations conformes au cahier des charges de l'Assurance Maladie – Risques professionnels et de l'INRS dans un certain nombre de domaines :

- le sauvetage – secourisme du travail (SST) ;
- la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) ;
- les personnes ressources du projet de prévention des TMS ;
- la prévention des risques pour les personnels du secteur de l'hébergement et accueil des personnes âgées (HAPA) ;
- l'initiation à la prévention des risques psychosociaux ;
- la prévention du risque lié à l'amiante, sous-section 4 ;
- la prévention des risques dans le transport routier ;
- le certificat d'aptitude au travail en espaces confinés (Catec®) ;

### Développer la culture de prévention dès la formation initiale

Au-delà de la formation continue, l'INRS, en lien avec les Caisses régionales (Carsat) de l'Assurance Maladie – Risques professionnels et les ministères chargés de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, mettent en œuvre, depuis plus de vingt ans, un accord cadre pour l'enseignement de la prévention des risques professionnels dès la formation initiale. Cette action se généralise également, depuis plusieurs années, avec les écoles d'ingénieurs.

Une [étude épidémiologique](#) réalisée par l'INRS a d'ailleurs montré que les jeunes de moins de 25 ans formés en santé et sécurité au travail pendant leur scolarité avaient 2 fois moins d'accidents du travail que les autres. Réalisée sur 5 ans dans 7 régions de France, cette étude montre la pertinence d'intégrer un enseignement en santé et sécurité au travail dans l'ensemble des formations initiales.

#### En 2017 :

→ **plus d'un million de stagiaires**

ont été formés par des organismes habilités par l'INRS ;

→ **200 sessions**

de formation ont été dispensées par l'INRS ;

→ **26 000 personnes**

étaient inscrites sur le portail d'autoformation de l'INRS ;

→ **plus de 700 000 élèves**

de la voie professionnelle ont bénéficié d'un enseignement en santé sécurité au travail dans le cadre du partenariat avec l'Éducation nationale.

Retrouvez le catalogue des formations : <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%201472>

**A propos de l'INRS** : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAM, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels. [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

Contact Presse : Marie-Eva PLANCHARD - 01 40 44 14 40 - [marieeva.planchard@inrs.fr](mailto:marieeva.planchard@inrs.fr)